



**MAIRIE
VAUJANY**

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

ELUS : 11
EN EXERCICE : 11
PRESENTS : 7
VOTANTS : 7
POUR : 7
ABSTENTION : 0
CONTRE : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-six, le treize février à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. GENEVOIS Yves, Maire.

Date de la convocation : 9 février 2026

Présents : Yves GENEVOIS, Mariane MICHEL, Michel VACCON, Jean-Luc BASSET, Eric DOURNON, Valérie MARTINET et Elvina SAVIOUX

Absents : Bruno AVEQUE, Brigitte ARNAUD, Jacques JOUANS et Nadine VERNEY

Pouvoir : Jacques JOUANS à Nadine VERNEY

Secrétaire de séance : Elvina SAVIOUX

**Délibération n° 02-13022026-19 : Régie de recettes « Locations des salles communales » :
Approbation d'un nouveau tarif**

Par délibération du 20 novembre 2024, le Conseil municipal a décidé de procéder à l'acquisition d'un local situé dans le bâtiment Le Saphir et d'engager un programme de travaux permettant son aménagement en espace pluri-activités.

Cet aménagement a notamment été décidé pour proposer une solution d'accueil pour le centre de loisirs de la commune en lieu et place de la salle Rif Fontan désormais affectée à la Résidence Les Hauts de Vaujany. Il est également apparu que cet espace permettra de meilleures conditions d'accueil de l'Eterlou Park proposé depuis plusieurs saisons par l'Office de Tourisme.

En dehors de ces occupations par le Pôle Enfance et l'Office de Tourisme, les travaux réalisés permettent également d'imaginer l'accueil de conférences, de réunions ou de séminaires, organisés par la Commune ou par des acteurs socioprofessionnels de la station.

La salle du Saphir est en effet équipée du matériel nécessaire à ces activités (tables, chaises, matériel de projection) pour une capacité variant entre 30 et 50 personnes.

Il peut donc être envisagé de proposer cette salle à la location pour les périodes des mois de mai et juin et de début septembre à mi-décembre. L'occupation lors des périodes touristiques étant réservée aux activités des services de la commune et de l'Office de Tourisme.

La mise en place de tarifs est nécessaire afin de traduire cette orientation. Afin d'assurer une cohérence avec les tarifs de location d'autres salles de la commune (Salle des Fêtes et Amphithéâtre notamment), les tarifs de location de cette salle peuvent être fixés ainsi :

- Location demi-journée : 350 €
- Location soirée : 400 €
- Location journée : 600 €
- Cauton : 600 €

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré à l'unanimité ;

- Décide de proposer la salle du bâtiment Le Saphir à la location pour les périodes des intersaisons touristiques (mois de mai et juin et de début septembre à mi-décembre)
- Valide les tarifs suivants :
 - Location demi-journée : 350 €
 - Location soirée : 400 €

- Location journée : 600 €
- Cauton : 600 €
- Autorise l'intégration de ces tarifs susmentionnés au sein de la régie n°66517 relative aux locations des salles communales,
- Donne toutes délégations utiles à Monsieur le Maire pour la mise en œuvre de ces dispositions.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Certifié exécutoire.

Transmis en Préfecture le 17/02/2026

Le Maire,
Yves GENEVOIS

